

# Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation Des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 Septembre à 9h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 21 Septembre, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

**Etaient présents** : M. Frank-Éric BAUM, Mme Marie CHAVANON, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, M. Philippe KOMOROWSKI, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Patrick LEROY, Mme Hélène PECCOLO, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, M. Jean-Marie SIMON, Mme Françoise SOURD.

**Etaient représentés** : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), M. Jean-Louis MAITRE (représenté par Mr Jean-Marie SIMON), Mme M. Bruno MARCILLAUD (représenté par M LEROY Patrick) M Michel LEPRETRE (représenté par Mme Stéphanie DAUMIN), Mme Imène SOUID (représenté par M. Frank-Éric BAUM).

**Étaient excusés** : M. El Arbi CHIRANE, M. Ali ID ELOUALI, M. Michel LEPRETRE, M. Jean-Louis MAITRE, Mme Imène SOUID M. Cédric TIPHINEAUD, Mme Sophie LABROUSSE.

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne Mme Françoise SOURD, comme secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N°23.09.28-01 : ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01 JANVIER 2024

**Article 1** : Adopte le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 01 janvier 2024.

**Article 2** : Précise que la norme comptable M57 mise en place, compte tenu de l'évolution de la population, sera la nomenclature développée tel que prévue au 01 janvier 2024.

**Article 3** : Autorise la Présidente à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Présents ou représentés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

### DÉLIBÉRATION N° 23.09.28-02 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT DE SOUTIEN A L'ACTIVITE DE LA FRIPERIE SOLIDAIRE EMMAUS A CHOISY-LE-ROI

**Article 1** : Approuve le projet de convention de partenariat entre la RIVED et La Friperie Solidaire, pour la gestion et le développement d'une activité de réemploi.

**Article 2** : Autorise la Présidente à signer la convention de partenariat avec La Friperie Solidaire.

**Article 3** : Autorise la Présidente à prendre toute décision concernant l'exécution de cette convention.

**Article 4** : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés :17  
Pour :17  
Contre :0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 23.09.28-03 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS (M20-03)**

**Article 1** : Autorise la Présidente à signer l'Avenant N°1 au marché de traitement des encombrants (M20-03).

**Article 2** : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés :17  
Pour :17  
Contre :0  
Abstention :0

**DÉLIBÉRATION N° 23.09.28-04 : AUTORISATION A LANCER LE MARCHE DE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS**

**Article 1** : Autorise la Présidente à lancer une consultation d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché de traitement des encombrants de la RIVED.

**Article 2** : Précise que le marché sera d'une durée ferme de trois ans, reconductible une fois un an.

**Article 3** : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés :17  
Pour : 17  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 23.09.28-05 : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'UNITE DE VALORISATION ÉNERGETIQUE (UVE) DE LA RIVED ET DE SON MARCHE D'EXPLOITATION  
MARCHE M 23-07**

**Article 1** : Attribue le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour le renouvellement de l'Unité de Valorisation Énergétique (M23-07) au groupement porté par ELCIMAI ENVIRONNEMENT.

**ELCIMAI ENVIRONNEMENT**

Siège social : 3, rue de la Brasserie Grüber – 77000 Melun  
Tél : 01 64 10 47 20 / Fax : 01 64 10 47 29  
Courriel : [girusge-process@elcimai.com](mailto:girusge-process@elcimai.com)  
SIRET : 821 615 978 000 11  
Établissement : 5-7 rue de l'Amiral Courbet - 94160 SAINT MANDE  
Tél : 01 79 84 82 00 / Fax : 01 79 84 82 01 [girusge-process@elcimai.com](mailto:girusge-process@elcimai.com)  
SIRET : 821 615 978 00144

**Article 2** : Autorise la Présidente, ou toutes personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 15  
Pour :15  
Contre : 0  
Abstention : 0


-----

**Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.**

A Orly, le 28 septembre 2023

**La Présidente,  
Mme Stéphanie DAUMIN**

  
**RIVED**  
régie personnalisée pour la valorisation et l'exploitation  
des déchets de la région de Rungis  
**1 PLACE LE CORBUSIER**  
**94310 ORLY**  
**Tél : 01-58-42-73-60**  
**Fax : 01-58-42-73-69**

**AFFICHÉ LE :** 02/10/2023

**Publié sur le site internet :** [www.rived.fr](http://www.rived.fr)